



Assistant(e)s Familial(e)s, Assistant(e)s Maternel(le)s :

CCPD : Élections du 26 mai 2011

La CFDT obtient 2 sièges sur 3.

La Commission Consultative Paritaire Départementale est obligatoirement saisie pour avis, préalablement à la décision, lorsque le Président du Conseil Général envisage le retrait de l'agrément, le refus de son renouvellement, la modification de son contenu dans un sens restrictif

Elle est également informée de toutes les mesures de suspension d'agrément prises pour les situations de danger et d'urgence. Elle est informée et consultée sur le programme de la formation initiale obligatoire mise en place par le Conseil Général, ainsi que sur le bilan annuel du fonctionnement de l'agrément.

La CFDT, Interco section Conseil Général - Services - Santé Sociaux, présentait pour la première fois une liste de candidates aux élections CCPD dans les Hautes Pyrénées.

**Suite au dépouillement des votes par correspondance réalisé le 7 juin,
la CFDT obtient 2 sièges sur 3.**

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont choisi la CFDT pour les représenter dans cette commission et défendre leurs intérêts.

Ont été élues :

Titulaires :

Sylvie BLAISE Assistante Familiale et Julie VARGAS Assistante Maternelle

Suppléantes :

Eliane ROMO Assistante Maternelle et Annie GLORIOD Assistante Familiale

La CFDT est consciente de la précarité et des difficultés des métiers d'Assistante Familiale et d'Assistante Maternelle, **pour cela nous vous accompagneront efficacement grâce à vos élues CFDT qui siègeront et vous défendront devant la commission.**

Dès à présent, vous pouvez contacter vos représentantes CFDT titulaires à la CCPD

Assistante Familiale : CFDT Section Conseil Général au 05 62 56 73 86

Assistante Maternelle : CFDT des Services au 05 62 53 32 80